



12 Avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Tel : 04 67 85 00 11
Site : www.ville-cournonterral.fr

DECISION DU MAIRE n°2024/09

MAPA – ACCOMPAGNEMENT A LA MISE E PLACE DES MESURES COMPENSATOIRES DU JARDIN D’HELIOS POUR 2024

Le Maire de Cournonterral :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Considérant la nécessité pour la commune d’être accompagnée pour la mise en place des mesures compensatoires des jardins d’Hélios pour 2024.

Considérant l’offre des Ecologistes de l’Euzière qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l’association des Ecologistes de l’Euzière, sise Domaine de Restinclières – 34730 PRADES LE LEZ, un marché passé en procédure adaptée pour l’accompagnement à la mise en place des mesures compensatoires des jardins d’Hélios pour 2024 d’un montant de 8 640 € TTC.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l’Hérault.

Fait à Cournonterral, le 25/04/2024



Le Maire


William ARS